

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°04032025-12

Séance du 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent
VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine.

Excusée : MOLINE Cécile qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

Secrétaire de séance : BARTHELAIX Annick

**Objet : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA BORNE DE TELECONSULTATION
« MEDADOM »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la société « MEDADOM » pour les téléconsultations au relais santé arrive à échéance le 15 avril 2025. Suite à la rencontre avec la chargée de développement E santé, Madame Barthelaix présente la proposition commerciale de la Société « MEDADOM » pour un renouvellement de contrat de la borne de téléconsultation.

Le renouvellement du contrat est proposé aux conditions suivantes :

Durée de location : 36 mois

Tarif : 99 euros HT/mois

Modalités de paiement : Leasing (Medidan)

Soit 1 188 € euros HT par an (total de 3 564 euros HT pour 3 ans) en location (99 euros/mois) dans le cadre du contrat de renouvellement de 36 mois.

Le contrat de renouvellement prendrait effet au 16 avril 2025.

Madame Barthelaix a demandé le renouvellement pour une année mais les renouvellements de la société sont de 3 ans. Par contre, le tarif mensuel négocié passe de 190 € à 99 €.

M. le Maire précise qu'il est important de renouveler le contrat en attendant la mise en service de la maison de santé du Pays Sabolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte les termes du renouvellement du contrat qui prendra effet le 16 avril 2025**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de contrat entre la commune d'Asnières sur Vègre et la société « MEDADOM ».**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis LEMARIÉ

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20250304-04032025-12-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025